

DIEU — PATRIE — FAMILLE

# GAZETTE DES CAMPAGNES

Editeurs-Propriétaires: FORTIN & FILS "Autorisée comme envoi postal de la seconde classe" "Ministère des Postes, Ottawa" Directeur: L.-de G. FORTIN

Série II. Vol. 8— No 13

Sainte - ANNE - de - la - POCATIERE, (Kamouraska)

10 février 1949

## AGRONOMIE CANADIENNE-FRANÇAISE (XXXI)

### A propos de recherches. . agricoles.

*En Angleterre.*

Il y a un mois, le Dr Harold Sanders, M.Sc., Ph.D., de la Faculté d'Agriculture, d'Horticulture et d'Industrie Laitière de l'Université de Reading, Angleterre, était l'hôte de la Corporation des Agronomes, de l'ACFAS et du Club des Habitants, à Québec.

"Il était d'une importance vitale, déclara le Dr Sanders, que les Anglais tirent de leur sol toute la nourriture qu'il pouvait leur fournir. Ce facteur est encore tout aussi important, pour maintenir l'équilibre de notre économie nationale, et les fermiers s'intéressent de plus en plus aux recherches agricoles."

"Les Universités du Royaume-Uni comptent 12 facultés d'Agriculture. . . Si. . . la plus vieille institution d'enseignement agricole en Angleterre date de 1848, c'est surtout depuis 30 ans que l'on porte un vif intérêt à la formation universitaire de l'agriculteur, qui était jusqu'alors entraîné sur la ferme de façon traditionnelle".

"Mais on a vite constaté, continue-t-il avec une pointe d'humour, que l'application des principes scientifiques faisait surgir plus de difficultés qu'elle ne rendait plus facile la pratique de l'agriculture. Il en a résulté l'évidence que la formation encore plus soignée de l'agriculteur était nécessaire."

(D'après "L'Action Catholique")

*Le cours universitaire agricole anglais.*

"Traditionnellement, suivant le même conférencier, le cours universitaire en Agriculture dans les universités britanniques a été de trois ans. L'étudiant peut acquérir une connaissance assez étendue des sciences appliquées à l'agriculture, quitte à se diriger vers le perfectionnement qui l'intéresse davantage. . . La première année est entièrement consacrée à l'étude des sciences, et les deux autres à celle de l'agronomie, pour obtenir des parchemins de bacheliers ès sciences agricoles."

Et que deviennent ces diplômés? Toujours d'après le même visiteur, 20 p.c. retournent sur des fermes; 20 p.c. passent à l'emploi des maisons de commerce; 20 p.c. deviennent propagandistes du gouvernement tant du Royaume-Uni que dans l'Empire, surtout en Afrique; et le reste, soit 40 p.c. poursuivent des études supérieures en vue des travaux de recherche! . . .

40 p.c. des diplômés de 12 facultés d'agriculture, ça doit faire pas mal d'étudiants! Sont-ils obligés de s'expatrier, comme les nôtres, pour aller quérir cette formation supérieure? Pas que nous sachions. Rien que l'épisode de cinquante étudiants britanniques venant explorer le nord québécois, l'été dernier, avec leurs professeurs, (alors que chez nous même la représentation analogue devait voisiner avec zéro), est assez significatif de l'importance que les Britanniques attachent aux études supérieures industrielles ou agricoles.

Quant aux recherches à l'Université, le professeur Sanders a précisé que chaque professeur est tenu de s'y adonner. "Un professeur qui n'a pas été stimulé par la recherche devient un gramophone après 25 ans d'enseignement" ajoute-t-il.

Ce n'est pas en effet à rester enfermés dans leur Ile, ni avec des professeurs enchaînés dans une tour d'ivoire, que les Britanniques ont conquis l'hégémonie économique et politique du monde. Ils appliquent maintenant les mêmes méthodes à leur agriculture qu'ils ont négligée depuis plus de 100 ans au bénéfice de leurs industries, mais qu'ils veulent relever à tout prix au plus haut niveau possible.

Ils ont depuis longtemps perdu la notion qu'un laboratoire d'expérimentation agricole, c'est un endroit où l'on s'amuse exclusivement à des analyses de carottes, de fumiers, d'engrais chimiques, de moulées alimentaires, et à autres occupations du même acabit. . .

Il convient de donner ici quelques exemples de réalisations effectuées dans les laboratoires de recherches agricoles, et pas des moindres, comme on le verra.

*La pénicilline.*

En 1929, le prof. Fleming découvrait que là où il y avait des moisissures sur ses préparations microbiennes, les germes cultivés disparaissaient, apparemment détruit. Il ne poussa pas plus loin son observation.

Dix ans plus tard, on découvrait que ces moisissures étaient un antibiotique d'importance pour plusieurs germes de maladies humaines. Il fallait le produire en quantité. Mais comment? Ces moisissures ne croissaient qu'en surface des cultures et ne donnaient qu'un très faible rendement. Or, les besoins de pénicilline étaient mondiaux. Que faire en plein temps de guerre?

On s'adressa aux Etats-Unis pour diriger les recherches sur la production massive de pénicilline. Là, on s'adressa aux bactériologistes du Laboratoire du Ministère de l'Agriculture qui firent la découverte que certains liquides provenant de l'industrie de l'amidon étaient des agents très propices à l'élaboration de la pénicilline. Aujourd'hui, tout le monde admet que cette "drogue du siècle" doit son expansion actuelle aux travaux du Ministère de l'Agriculture des Etats-Unis.

Et d'une.

*La streptomycine*

La pénicilline, malgré son efficacité presque miraculeuse, rencontrait tout de même des ennemis qui lui résistaient. Un bactériologiste de la Station Expérimentale du New-Jersey, le Dr Selman Waksman, observa que le sol était le plus puissant antibiotique connu: rien ne résiste à son action, comme on le sait. Il chercha donc les moisissures de la terre qui pouvaient agir comme la pénicilline: et ce fut la streptomycine, sortie corps et âme, celle-là, d'une station expérimentale agricole!

La streptomycine est actuellement reconnue comme le remède de classique à plus de 60 affections microbiennes que la pénicilline ne peut guérir. Et le bacille tuberculeux serait un de ceux que la moisissure du sol peut ralentir et même guérir Pas si mal!

Et de deux! Ce n'est pas encore tout.

*Le Dicoumarol.*

Il y a 15 ans, un cultivateur du Wisconsin arrivait à la station agronomique de Madison avec une voiture chargée d'une vache morte, de quelques pots de sang recueilli au cours de l'hémorragie qui avait emporté sa bête, et d'une botte de foin avarié.

"Maladie du trèfle" dirent les agronomes. Le cultivateur le savait aussi bien qu'eux; il insista pour qu'on recherche un remède. . . .

Au bout de cinq ans un des assistants du Dr Link — après avoir traité des échantillons de trè-

fle malade par milliers et milliers — trouva sur la lamelle de son microscope quelques menus cristaux. . . . Qu'est-ce que ça pouvait être? En tous cas, il continua ses opérations sur des tonnes de foin, afin de pouvoir recueillir environ une cuillerée de ces cristaux.

On les analysa, et on trouva ce qui suit: C'était des cristaux de *dicoumarine*, soit une transformation, par fermentation, de la *coumarine*, la substance qui donne au trèfle son odeur et sa saveur spéciales. La dicoumarine était ce qui empêchait le sang des animaux de cailler, et amenait la mort par hémorragie, lors des mise-bas, après des accidents, etc.

Après avoir reconnu la valeur de son emploi, dans certaines affections, chez les animaux et chez les humains on chercha à la produire synthétiquement. On la trouva dans un des sous-produits de la distillation du goudron. . .

Et, à la suite de cette découverte, les médecins américains prétendent qu'il est possible d'éviter, rien qu'aux Etats-Unis, un tiers des 130,000 décès qui se produisent annuellement, à la suite de troubles de la circulation, de maladies de coeur, etc.

Et de trois!

*L'antricyde.*

C'est une poudre cristalline immunisant les bestiaux contre les mauvais effets des piqûres de la mouche *tsé-tsé* qui, — on le sait — diffuse la maladie du sommeil et plusieurs autres maladies, aussi bien aux bestiaux qu'aux humains.

Les bestiaux indigènes lui résistent pas mal; mais pas les bestiaux améliorés. Or, les premiers ne valent à peu près rien pour la production de la viande; et les deuxièmes, eux ne pouvaient résister à la maladie.

Si l'antricyde se révèle un succès, comme on espère qu'il le sera, la Grande-Bretagne aura en Afrique-Sud un pays producteur de boeuf de boucherie capable de rivaliser avec l'Argentine, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, sans compter les Etats-Unis et le Canada. . . .

Encore une réalisation de laboratoire, qui a bien pu coûter quelques dizaines ou centaines de milliers de livres sterling. . . . Oui, mais quand on sait que la Grande-Bretagne signe des contrats de \$500,000,000 de dollars d'un seul coup, rien qu'avec l'Argentine, on se rend compte du profit à tirer d'une semblable découverte. . . .

Et de quatre! . . .

La seule objection qu'on puisse apporter au mérite de ces réalisations, c'est qu'elles auraient pu être des coups chanceux, des "lucks". . . .

Admettons, pour les besoins de la discussion. Mais de telles chances ne valent-elles pas la peine d'être tentées? . . . . .

Et, à la semaine prochaine.

L.-de-G. FORTIN.

**J.C. DUBEAU**

**ASSURANCES - GENERALES**

VIE — FEU — AUTOMOBILE  
ACCIDENT — MALADIE — FIDELITE  
Etc. . Etc.

Rue Peiré

Téléphone: 83

Sainte - ANNE - de - la - POCATIERE

## Vins de France

REPORTER—Dites-moi donc, cher ami, en France, tout le monde boit du vin?

BEAUGE—Eh là! Eh là! Exemple moi qui n'en bois pas. Qu'est-ce qui vous a raconté cela? C'est une erreur qui me paraît assez répandue au Canada et je me rappelle à mon arrivée, d'avoir été pas mal choqué d'apprendre que les Français étaient tous des poivrots, étant donné la quantité de vin qu'ils absorbent.

R.—Oui, c'est quelque peu exagéré.

B.—Vous pouvez le dire. La France en 1938 produisait 57 millions de quintaux de vins ou si vous voulez 1 milliard de gallons, ce qui divisé par 365 jours donnerait une consommation journalière de 3 millions de gallons. Comme il y a 42 millions de Français dont 30 millions en âge de boire du vin cela ne ferait guère plus de 18 onces de vin par personne et par jour. Or comme les ouvriers réclament leurs 36 onces, cela réduit pas mal la consommation des autres. Sans compter que rien n'est plus faux que de croire que tout le vin en France soit bu par les Français.

R.—Evidemment, il doit y avoir une forte exportation.

B.—Eh bien non, c'est ce qui vous trompe. Le vin est une boisson hygiénique et saine, dont l'usage a été révélé aux hommes, si vous connaissez vos classiques dès l'époque de Noé et par Jéhovah lui-même. Mais pour ceux qui possèdent le vice de l'intempérance, le vin est peu intéressant. Aussi n'exportons-nous que 3 millions et demi de gallons par an, mais nous en brûlons une quantité considérable pour faire du cognac.

R.—Oui, le cognac c'est de l'eau de vie de vin.

B.—Mais naturellement, et c'est ce qui lui donne son bouquet inégalable. Mais comme le vin n'a pas plus de 10° d'alcool il faut 2 gallons de vin pour faire "un 36 onces" de cognac; et comme la France produit 60 millions de gallons d'alcool, ça absorbe, comme de juste pas mal de vin.

R.—Vous dites que vos vins ne pèsent que 10° d'alcool.

B.—Les vins de France en tout cas. Parce que les vins d'Algérie, d'Italie ou d'Espagne atteignent 12 et 14°. Chez nous, il sont moins estimés parce qu'on préfère le goût, le bouquet à la force. Mais la clientèle étrangère est habituée aux alcools raides et réclame du "d'quoi d'fort". C'est ce qui nous empêche d'exporter une plus grande quantité de vins, car on n'admet pas chez nous le truquage, la falsification de ce produit naturel par des coupages d'alcool. C'est pourquoi le marché international des vins est Hambourget non la France. A Hambourg les vins de toute provenance sont coupés d'alcool de patates, "l'eau de vie de Dantzig", pour le goût perverti des non-intiés: "Faut qu'ça gratte!"

R.—Mais alors, ce n'est plus du vin. . .

B.—Non, c'est du tord-boyaux!

R.—Est-ce que tous vos vignobles sont susceptibles de donner 10% d'alcool?

B.—Oh, mais non! C'est exact pour les gros vins du Midi, les hectolitres de consommation courante qui sont bus dans l'année, le "pinard" du marin, du soldat et de l'ouvrier, qui se vend de 25 à 30 sous le gallon; mais dès que vous approchez des limites des vignobles, cela diminue. Et le vin vieux, non plus, n'a pas cette force.

R.—Tiens bon! Tiens bon! Vous dites bien 25 à 30 cents le gallon?

B.—En 1906, l'année de la mévente, car il y en avait trop, les viticulteurs du midi remplissaient les futailles qu'on leur apportait pour une piastres l'hectolitre, soit 20 gallons. Cela mettait le gallon à 5 cents.

R.—Et jusqu'où, s'étendent-ils, vos vignobles? Quelle est leur limite?

B.—A l'Ouest, c'est à peu près la Loire. Vous savez qu'une des meilleures régions vinicoles, c'est le Bordelais: les rouges, Château Margaux Saint Emilien, Château Laffite, tous les Médocs; les blancs, Graves, Sauternes. Si vous appuyez vers la Dordogne, vous avez encore des crus célèbres comme le Mont bazillac et qui le méritent. Montez vers le Nord, sautez par dessus les Charentes, dont les vins ne sont pas négligeables, vous avez encore sur la Basse Loire, les Saumurs, et même à Nantes, les Muscadets, que les amateurs préfèrent à tout autre. On approche de la limite; ça et là, les cépages de côtes ne donnent plus que des vinochets passablement sûrs: de la piquette. On les renforce avec du sucre et on les fait mousser.

R.—Du Champagne?

B.—Ah non! Ne peut porter d'après les lois, le nom de Champagne que le vin récolté en Champagne. Appelez cela des mousseux, comme les Sau-

murs, qui sont d'ailleurs aussi bons que les meilleurs Champagne.

R.—Peste! Quelle variété!

B.—Vous êtes dans le pays de l'individualisme et de la personnalité. Ne l'oubliez pas. Rien à faire avec le standard. Et ce n'est pas fini. Même en Bretagne, dans la presqu'île de Rhuys, on s'essaie encore à faire mûrir la vigne. Mais le soleil ne peu plus. Il pleut trop. Il faut souvent brûler la récolte pour en faire de l'eau de vie.

R.—Du cognac encore?

B.—Non! Du Rhuys, comme il y a l'Armagnac. Seul l'alcool des Charentes a droit au titre de cognac: Bons Bois, Fins Bois. Fine Champagne, Grande Champagne.

R.—Et vers l'Est?

B.—Oh! Alors, cela monte beaucoup plus vers le Nord. Nantes est à la latitude de Baie Saint Paul. C'est à peu de chose près la latitude de la Bourgogne dont les vins sont célèbres: Pommard, Corton, Nuits, Mâcon pour les rouges, Chablis pour les blancs. Mais de ce côté, grâce à la sécheresse relative de l'été, le soleil tape dur et la limite s'élève jusqu'en Champagne, aux côtes de Meuse et de Moselle, aux petits vins gris de Lorraine, aux vins d'Alsace qui valent tous les vins du Rhin. Là, nous arrivons à la latitude de Manicouagan, Bersimis ou du Cap Chat en Gaspésie.

R.—Et entre ces deux régions de l'Est et l'Ouest?

B.—Mettons Paris si vous voulez. Tout le monde a entendu parler du petit vin de Suresnes. Ça se chante dans le Grand Mogol:

"A tire larigot  
Comme du Cliquot,  
Suresnes première  
Se boit sans eau."

De Paris on descend à la Loire; le vin commence à partir d'Orléans; on le trouve au Sud naturellement, en Touraine dont les Bourgueil valent les grands crus de Bourgogne. Mais on le trouve également au Nord. Les côtes calcaires du Loir donnent d'excellents vins blancs très appréciés de ceux qui peuvent s'en procurer. Vendôme, Chateaudun, Château du Loir ont leurs crus très légers en alcool, 6 à 7°, voyageant peu à cause de cela, mais capiteux en diable avec un petit goût de "pierre à fusil".

R.—Eh! Eh!

B.—Ouais! Ça me rappelle un souvenir de jeunesse. J'avais quelque chose comme dix sept ans. Je venais d'être reçu à l'Ecole Navale et je passais quelques jours de vacances bien gagnées chez un oncle qui habitait Château du Loir. Il faut vous dire que les caves dans ce pays-là sont creusées à même les collines, sous les vignes qui poussent dans le roc. Je vous garantis que la terre végétale n'est pas épaisse. On entre là dedans avec des lanternes par un boyau étroit, puis ça s'élargit. On dépasse les grands foudres, la cave à fouler, les muids de la récolte nouvelle et les barriques où on loge le vin après quelques mois de fermentation, plastrage, collage, etc. Plus tard, on le met en bouteille avec soin, quand la lune est dans son cours. Des bouchons de deux pouces de long, gonflés à l'eau bouillante, cachet de cire, toute une cuisine. Vous voyez-cela?

R.—Pas mal.

B.—Quand le vin est en bouteille, on le couche sur des étagères que l'on date, car au bout de quelques années, il importe de savoir où gît la récolte qui fait prime.

R.—Qui fait prime?

B.—Mais naturellement. Le cycle comme toujours. Comme en tout. Années sèches, chaudes, pluvieuses, froides. Ainsi 129 est une année exceptionnelle. Les bonnes se renouvellent tous les 9 ou dix ans. Le vin d'une bonne année double et triple de valeur en dix ans.

R.—Dix ans! Vous gardez du vin de dix ans?

B.—Et même de vingt! Et c'était à une exploration du passé que nous étions conviés. Le propriétaire filait dédaigneusement devant les années bâtarde, mais en scrutant les rayons de sa bibliothèque, il nous faisait faire une pause devant les casiers de choix et on ouvrait une bouteille. Plus on avançait plus elle étaient poussiéreuses, couvertes de toiles d'araignée. C'est pour cela que dans les restaurants on met une serviette propre autour des bouteilles. Il s'agit de ne pas souiller les nappes, quand on apporte une relique de "derrière les fagots". Mais mettre une serviette autour d'une bouteille transversée, décantée chez le marchand de vin, plaisanterie. Soyons logiques. Le geste n'a pas de sens.

R.—Evidemment. . .

B.—Nous étions quatre, dont moi, le blanc bec. Et comme toute bouteille entamée est "due" en entier, vous comprenez qu'à remonter la nuit des âges, on finit par oublier le monde extérieur. Ces caves sont merveilleuses, d'une fraîcheur délicieuse

en été, et d'une température constante en hiver, ce que réclame précisément la bonne conservation du vin. Mais en sortant, le coup de massue de la canicule sur le crâne est foudroyant. Je m'en souviens encore. Nous étions entrés quatre, mais je crois bien que nous étions au moins huit ou dix en sortant.

R.—Dites donc. Je croyais que vous ne buviez pas de vin?

B.—Une fois n'est pas coutume. Notre père Noé aussi a été pris. Le tout est de ne pas se laisser pincer deux fois.

## SUR UN POULPE CAPTURE AU LARGE DE POINTE-AU-PIC.

(Communication présentée devant la Société d'Histoire Naturelle de la Pocatière, séance du 10 Déc. 1948).

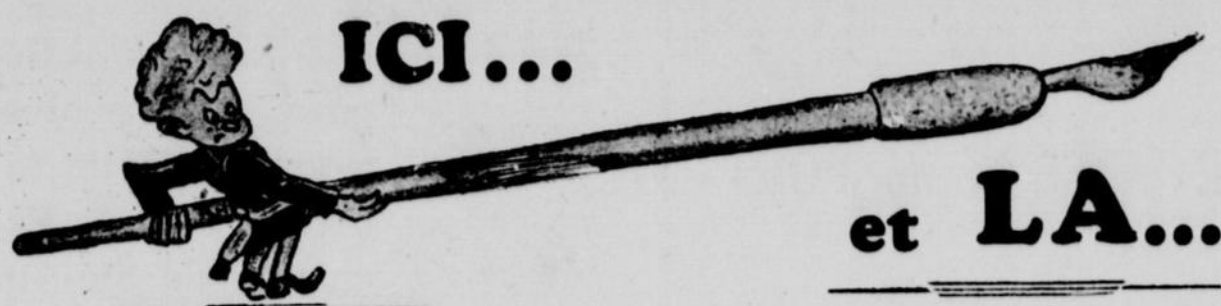
Au cours de draguages effectués en 1942 dans l'Estuaire du St-Laurent par l'équipage du "Toubib", navire océanographe de l'Ecole des Pêcheries de Sainte-Anne sous la direction de Camdt Beaugé, une petite pieuvre ou poulpe (*Bathypolypus*) a été capturée par 50 m. de profondeur, sur fond de vase. Il ne s'agit évidemment pas d'un de ces animaux légendaires, de taille énorme, ne faisant qu'une bouchée des baigneurs ou marins tombés dans leurs parages, mais plutôt d'un inoffensif de 4 pouces de longueur environ, vivant dans les profondeurs de la mer. Il présente certain intérêt surtout à cause de sa rareté dans cette partie-ci de l'Estuaire.

Le Poulpe est un animal de l'embranchement des Mollusques: groupe qui renferme les nautres, les petoncles, les moules, les "bourgots", les cornets ou "squas", etc. Alors que les nautres et les "bourgots" mènent une vie sédentaire, ne se déplaçant que très peu sur le fond de la mer, les squas et les pieuvres, qui sont des prédateurs à envergure, sont spécialement adaptés pour mener une vie libre et active, toujours en quête de proies: crustacés et petits poissons. Ils se sont débarrassés de la coquille massive qui entourait les autres mollusques, et n'ont plus qu'un léger squelette interne; leur système nerveux est enveloppé, ce qui leur permet une bonne coordination de leurs mouvements; les yeux atteignent un haut degré de perfection: ils peuvent voir avant d'être vus, ce qui est un facteur capital, dans leur lutte continue pour la vie; leurs organes locomoteurs sont également perfectionnés: en plus de nageoires dont ils se servent pour la marche avant, ils ont près de la bouche et pointant en direction de l'avant, un tube ou entonnoir, faisant communiquer la spacieuse cavité interne avec l'extérieur. Le manteau s'entr'ouvre, l'eau remplit la cavité, le manteau se referme hermétiquement; ensuite, par action de muscles puissants, l'eau est expulsée avec force par cet entonnoir de l'avant: ce qui entraîne l'animal dans un rapide mouvement de recul. C'est le principe de la propulsion à jet.... La plupart de ces mollusques pélagiques ont également la faculté de changer rapidement de couleur, soit pour effrayer leurs ennemis, soit encore, adoptant la couleur des objets environnants, pour passer inaperçus. Enfin, les squids et les poulpes sont armés d'une série de tentacules autour de la bouche: ces tentacules sont munis sur leur face interne d'un grand nombre de ventouses, grâce auxquelles ces prédateurs saisissent et retiennent leur proie avant de les dévorer. La possession de tentacules a valu à ce groupe de Mollusques le nom de Céphalopodes (pieds fixés sur la tête). Suivant qu'on aura 8 ou 10 tentacules, on parlera d'Octopodes ou de Décapodes.

A notre connaissance, l'individu capturé au large de Pointe-au-Pic en 1942 est le second de la même espèce provenant de l'Estuaire. Le personnel de la Station Biologique du St-Laurent, alors à Trois-Pistoles, en a capturé un en 1932 au large de Manicouagan, par 300 mètres de profondeur, sur fond de vase et sable, et dans des températures de 0.3° C. (Préfontaine, 1933).

Par contre, il est une autre espèce d'Octopodes que l'on rencontre également dans l'Estuaire du St-Laurent et dans le Golfe. C'est le *Bathypolypus obesus* mentionné par le Dr. V.D. Vladykov, du Département des Pêcheries Maritimes de Québec, et qu'il a rencontré dans l'estomac du Marsouin Blanc ou Béluga (1946). Sur 165 bélugas examinés, Vladykov en a observé 21 qui contenaient dans leur estomac *B. obesus*. Il semble que cette espèce, différent en cela de *B. arcticus*, s'éloigne du fond, et vienne dans les couches superficielles de la mer, où les marsouins s'en nourrissent à l'occasion.

Yves Jean.



### Les martyrs... au XXe siècle.

Lors des premières persécutions religieuses, saint Ignace d'Antioche, condamné à mort par le procureur romain de son pays, fut emmené à Rome, enchaîné à dix gardes. En cours de route, il put visiter des amis, encourager les communautés qui se portaient sur son passage, et surtout, rédiger les admirables lettres que l'Eglise conserve de lui.

A Rome, à l'heure de son supplice qu'il vit venir avec une force d'âme qui força le respect même de ses bourreaux, il harangua la foule, et put prêcher autant par la parole que par son martyre.

En ce temps-là, on torturait les corps, mais pas les esprits!

Aujourd'hui, les persécuteurs sont des spécialistes du martyre des âmes. Il ne faut pas croire pour cela qu'ils ménagent les forces corporelles de leurs victimes. Au contraire.

Le Cardinal Mindszenty a du subir toutes les tortures d'usage, comme il s'y attendait, et comme ses aveux le laissent entendre, en tant qu'aveux....

Verra-t-il de nouveau la lumière du soleil, et ne pourra-t-il jamais sortir non seulement de derrière le rideau de fer, mais même de sa prison?

Un homme de cette trempe à qui on arrache des aveux, après la lettre qu'il a écrite avant son incarcération, ne doit jamais, au yeux des communistes, reparaitre à la liberté.

Pour ce martyr de sa foi, la mort lente! Le secret hermétique! Et —cette partie nous regarde— l'oubli!

On dit que l'O.N.U. sera vraisemblablement saisie de cette affaire Mindszenty? Possible! On verra alors ce que cette auguste organisation peut avoir dans le ventre. . .

Mais on ne reverra jamais le Cardinal Mindszenty!

Néron ou Calligula, eux, l'auraient fait mourir, ou remis en liberté. . . Pas Staline et ses acolytes. . . Pas un régime!

L. G. F.

### La procédure communiste.

Jadis, au temps des martyrs, les appréhendés arrivaient devant leurs juges avec toutes leurs forces physiques, et tout au moins avec leurs forces morales intactes. Voici comment on a raffiné toute la procédure. . .

a) — On affaiblit d'abord l'appréhendé dans sa résistance physique; jeûne savamment dosé; assoiffement provoqué par sur une diète de poisson salé, immobilité absolue de la victime tant qu'il ne tombe pas de sommeil; interrogatoire serré alors que le suspect est épuisé; au besoin, des traitements brutaux. . . Voilà. On laisse à l'accusé le choix de l'heure des aveux. . . On attend qu'il cède, tout simplement!

b) — Si le suspect ne fait pas les déclarations cuisinées contre lui-même ou contre d'autres, on emploie un moyen moral assez efficace: on supplicie à sa vue, ou à la portée de son ouïe, des personnes dont il voit les souffrances ou entend les cris. Puis, on lui fait entendre que la même chose peut bien arriver à sa mère, à ses soeurs, frères, ou autres intimes. . . Quelle âme bien née peut ainsi supporter les souffrances de personnes encore plus innocentes que lui peut-être? . . .

c) — Si ce n'est pas encore assez pour lasser la résistance physique ou morale de la victime, on va un degré plus loin: et on lui administre, après toutes les autres épreuves, la drogue, l'actedron, réputée pour créer chez l'injecté un état d'euphorisme momentané, puis un affaiblissement nerveux qui confine au désespoir.

C'est alors qu'on lui fait signer tout ce qu'on veut: tout. . . plutôt que la continuation de ces souffrances diaboliquement calculées. . . même si cela implique une condamnation à mort! En effet, est-ce que cette personne n'a pas déjà subi l'équivalent de plusieurs morts?

d) — Et c'est le procès, fondé sur les aveux "spontanés". Pour la forme, on accorde un avocat à la défense. Mais ce dernier connaissant bien la technique qui a été appliquée à son client, se défend bien de s'en attirer les. . . avantages qui le

guettent, au moindre mot de trop! Du reste, l'accusé n'a-t-il pas avoué? A quoi sert de le défendre

Avec un tel système, on peut se débarrasser de n'importe qui.

On n'y manque pas, non plus.

L. G. F.

### Les droits de l'homme.

L'encre avec laquelle on a écrit le code des droits de l'homme à l'O.N.U. n'est pas encore sèche et les échos des discours démocratiques ne sont pas encore éteints, qu'a lieu le procès Mindszenty. Pendant tout le procès, l'O.N.U. reste muette. . . . .

Mais une fois le Cardinal mis au secret, à tout jamais promis à l'ombre du cachot, voilà que la dame lève le bout de son petit doigt!

Ce ne sera pas trop tôt! Dans quelques mois, tout au plus, à moins d'un miracle qui se produirait en Chine, il y aura exactement quarante pour cent de la race humaine — un milliard d'humains, soit mille millions! . . . — qui bénéficieront de la procédure juridique communiste.

Il n'y a pas de peuplade au monde où la justice soit plus méprisée. . . que dans ces pays communistes ou communisés. Et l'O.N.U. n'a rien vu. . . de tout cela, jusqu'à ce jour? . . .

Ses pères sont amplement récompensés de l'athéisme complaisant qu'ils ont montré à San-Francisco, pour amadouer les représentants du "petit père" Staline! . . . . .

Et les droits de l'homme? . . .

L. G. F.

Ecole Supérieure d'Agriculture, Ste-Anne.

## Classification et inspection obligatoires des pommes de terre

Zône de quarantaine demandée par les producteurs du Bas St-Laurent.

Environ soixante producteurs, commerçants et gérants de coopératives réunis à l'Ecole Supérieure d'Agriculture, de la Pocatière, sur l'invitation du Bureau provincial de la Protection des Plantes, ont conclu que la classification et l'inspection obligatoires des pommes de terre destinées au commerce serait l'unique moyen efficace d'amener les producteurs à recourir aux moyens de lutte devenus impérieux pour enrayer la propagation de la flétrissure bactérienne des pommes de terre.

Décidés, par ailleurs, à se protéger contre les déprédations de cette maladie extrêmement virulente, les producteurs du Bas St-Laurent ont résolu de demander au Ministère de l'Agriculture de Québec d'établir une zone de quarantaine qui engloberait les comtés de Kamouraska, Rivière-du-Loup, Témiscouata, Rimouski, Matane et Matapédia.

Dans cette zone il serait de rigueur pour chaque producteur de patates destinées au commerce, d'adhérer aux règlements suivants: 1) n'utiliser que de la semence certifiée pour la propagation des pommes de terre; 2) désinfecter, chaque printemps, tout ce qui vient en contact avec les pommes de terre, comme les instruments aratoires, les voitures, les récipients, les sacs et autres ustensiles quelconques; 3) permettre, aussi souvent que nécessaire, l'inspection des champs de pommes de terre ou les caves par les officiers chargés de surveiller l'application du présent règlement; 4) d'avertir le Ministère de l'Agriculture lorsque la flétrissure se déclare sur sa ferme; 5) détruire les déchets de récoltes précédentes portant des traces de flétrissure; 6) disposer de toute récolte atteinte de flétrissure avant le premier mars.

Le congrès a été présidé par le Dr. Georges Gauthier, directeur de la Protection des Plantes. Invité à prononcer l'allocution d'ouverture, M. J.-Ernest Dubé, directeur du Service de la Propagation, à Québec, a souligné l'importance de la culture de la pomme de terre et la gravité de la flétrissure bactérienne, considérée comme le fléau numéro un de cette récolte. Cette maladie, a-t-il

dit, se propage à grande allure et déprécie tellement la récolte que le moment était venu pour les intéressés d'aborder sérieusement le problème de répression qu'elle pose. Il a promis aux producteurs la collaboration du service des agronomes pour les aider à mener à la réussite les moyens qu'ils jugeront opportuns d'employer pour enrayer la marche de cette maladie.

La discussion s'est maintenue sur un questionnaire préparé par M. Bernard Baribeau, inspecteur fédéral en chef des pommes de terre, invitant les producteurs à donner leur avis sur les diverses mesures de répression suggérées.

Au cours de la discussion, MM. Champlain Perreault, directeur du laboratoire de pathologie végétale, le Dr Elzéar Campagna, professeur à l'Ecole d'Agriculture et M. Baribeau ont expliqué la nature de la maladie, ses agents de propagation et ses conséquences néfastes sur l'économie de l'industrie de la pomme de terre.

A titre de secrétaire du Comité des résolutions, formé de producteurs, commerçants et gérants de coopératives, M. Adrien Martin, agronome, a fait précéder les résolutions ci-haut rapportées de quelques faits mettant bien en relief la gravité de la situation. Ainsi, la superficie affectée à la culture des pommes de terre dans le Bas St-Laurent serait de 12,000 acres. La valeur de la récolte s'établit à \$2 millions et on estime que sur le volume de la production 200 à 300 cent mille minots sont détériorés par la flétrissure. Les producteurs ont rapporté que les champs sont parfois affectés jusqu'à 50%. Des cas ont été signalés où l'intensité de la maladie atteignait 70%.

On demanderait aux autorités compétentes d'encourager par voie de subside le renouvellement des semences dans la zone constituée, cela pour une première année, attendu que l'emploi d'une semence certifiée s'avère le moyen le plus efficace d'enrayer la maladie.

A l'issue du congrès, M. l'abbé F.-X. Jean, doyen de la faculté d'Agriculture à Laval, est venu saluer les congressistes et les féliciter de l'intérêt porté à la culture des pommes de terre, reconnue comme la récolte-argent la mieux adaptée aux sols et climat du Bas St-Laurent.

Les congressistes ont assisté à la projection d'un intéressant film monté par M. l'abbé Maurice Proulx, sur les maladies des pommes de terre. Ce film d'une haute portée éducative rendra d'énormes services à la cause de la protection de cette récolte d'une indiscutable importance économique pour le Québec.

Ont également participé à divers titres aux discussions, outre les producteurs, MM. Henri Gagné, Omer Caron, botaniste provincial; Bertrand Forest, de la Station expérimentale fédérale, les agronomes, F. Champagne, Raymond Langlois, W. Chamberland, Arthur Rioux et G. Ethier.

## Le nouveau catalogue des éditions Fides

Avez-vous reçu le nouveau catalogue des éditions Fides, dont on annonce la parution ces jours-ci? Bibliophile ou non, vous y trouverez beaucoup d'intérêt à le parcourir. Disons d'abord qu'il se présente très bien. En couverture, une photo, que l'éditeur a sans doute voulue symbolique, représente une jeune fille devant des rayons de librairie; préoccupée de choisir les meilleurs ouvrages, elle hésite entre plusieurs titres. Ainsi fera le lecteur qui feuillettera le catalogue.

En effet, il y a, au milieu d'ouvrages moins récents, dont la vogue est encore grande, de très intéressantes nouveautés, surtout aux rayons de la spiritualité, de la sociologie, des beaux-arts et de la littérature. On y relève ici et là le dernier ouvrage de l'un ou l'autre de nos meilleurs écrivains. Souvent la photo promet de connaître les traits d'un auteur; voilà qui ajoute à l'intérêt, car on aime toujours pénétrer davantage la personnalité d'un auteur, et, à tort ou à raison, on veut que les traits du visage reflètent un peu de la personnalité. La curiosité est piquée, ou amusée.

Enfin, c'est un catalogue qui est très pratique, parce que facile de consultation. L'éditeur n'a pas craint d'adopter le classement par ordre décimal, en usage dans les bibliothèques. Pour qui s'est initié à cet ordre rien de plus rébarbatif que le classement d'après l'alphabet. N'est-il pas plus logique de trouver à la suite tous les ouvrages sur l'éducation plutôt que de passer de l'existentialisme à la géologie, de la messe aux aventures de Don Quichotte?

Aimez-vous les livres? êtes-vous simplement curieux de savoir où en est la production au Canada? Envoyez un timbre de \$0.04 chez Fides pour avoir son dernier catalogue. On se fera un plaisir de vous en envoyer une copie pour vous aider dans le choix de vos lectures.

Page d'HISTOIRE REGIONALE

## Les terres de la GRANDE-ANSE et du PORT-JOLY.

par Léon ROY

(Suite)

Terre (No 16) de Michel-dit-Lagagé (1682-post 1738),  
de 4 x 42 arpents.

Lots cadastraux actuels Nos 190 à 244.

On voit au repertoire du notaire Chambalon, à la date du 22 janvier 1704, que M. d'Auteuil accorda une concession, ce jour-là, à Michel Migner, fils d'André Migner (1640-1727). Cependant, l'act de concession est disparu. La terre de Michel Migner, de 4 arpents de front, était bornée, au nord-est, à Robert Morin, et au sud-ouest, à Grégoire Ouellet. En effet, la carte de Catalogne, de 1709, situe la terre de Mich Lagassé entre celles de Morain et de G Ouellet, et le dénombrement de 1723 mentionne qu'au dessus de Robert Morin est Michel Lagassé qui possède quatre arpents de front sur lad. profondeur (42 arpents), chargés des mêmes cens et rentes (que les autres), lequel a maison, grange et Etable, quatre arpents de terre labourable et trois arpents de prairie, et qu'au dessus (de lui) sont les héritiers de feu Gregoire houëllet.

Terre (No 17) de Jean Mignot-dit-Châtillon (1628-80)  
et de François (H) Autin, de 6 x 42 arpents.

Lots cadastraux actuels Nos 246 à 275

Une terre de 4 arpents de front fut concédée à Jean Mignot-dit-Châtillon (1628-80), de Beauport (52), en 1674 ou peu après, par Marie-Anne Juchereau de Saint-Denys, c'est-à-dire à la même époque que les terres concédées à Nicolas Lebel, Noël Pelletier, Jean Grondin et Guillaume Lizot, ses gendres. Dès 1680, la famille de Jean Mignot-Châtillon était rendue dans la seigneurie de la Bouteillerie, à la Rivière-Ouelle. Cette terre de la Grande-Anse fut concédée deux fois avant de trouver preneur stable, dans la personne de François (H) Autin, le 15 juin 1688, celui-ci la garda jusqu'en 1695.

Le procès verbal d'arpentage de Me Jean LeRouge, du 16 février 1692, situe cette terre de François Hautin, immédiatement au nord-est de la terre de René Youils (Ouellet). J'ay mesuré l'habitation de François Hautin, qui est de 6 arpents de front sur le fleuve St Laurens, écrit-il, et ay tiré les lignes des deux costez et sur chacune dicelles y ay planté deux bornes de Pierre et au milieu de la d. habitation j'ay planté deux pieux de cedre. Du côté du nord-est, cette terre de François (H) Autin, le 15 juin 1695, comme le prouve l'ordonnance suivante de l'intendant Raudot, rendue le 16 juin 1709:

"Gregoire Ouellet nous ayant exposé que Mr Dauteuil lors "procureur General du Conseil Superieur de ce pais a concédé "le 15 juin 1688 a Francois Autin six arpents de fond de terre "dans la seigneurie de la grande Ance lequel Autin en a joyé "paisiblement et sans aucuns troubles jusquen l'année 1695, "qu'il luy a vendu la de. habitation moyennant le prix de "cent cinqte livres, luy ayant remis entre les mains le titre "de lad. concession et le proces Verbal d'arpentage qui en a "esté fait, depuis lequel temps il a toujours aussy joyé pai- "siblement de lad. habitation sans aucuns troubles, ayant "meme fait de grands travaux sur icelle, les quels portFent "presentement les heritiers du nommé Chatillon a le mena- "cer quil luy feront un procès pour retirer lad terre sous "prétexte qu'avant quelle fut concédée audt Francois Autin, "elle avoit appartenüe a leur pere par une concession qui luy "en avoit été faite, sans faire attention que luy ou son auteur "a Vingt un ans de possession, et quelle n'a été concédée "audt Autin que parce que led. Chatillon l'avoit abandonnée, "lad. habitation qui n'étoit même dans ce temps la que de "quatre arpents, ayant esté même donnée a deux personnes "avant quelle ait été concédée aud. Autin, sans que led. Cha- "tillon ait réclamée, ce qui doit faire croire a tout le monde "qu'elle n'a point été concédée a tant de différentes person- "nes sans que led. Chatillon y ait consenty, et comme la "justice que nous rendons a tout le monde Nous oblige non "seulement a regler les contestations qui sont entre les par- "ties, mais même Empescher que l'on fasse procès mal a "propos il Nous demande qu'il Nous plaise attendu les rai- "sons cy-dessus, les travaux qu'il a fait sur lad. terre et la "possession de pres de trente ans tant par luy que par ses "auteurs Confirmer lesd. actes qu'il nous raporte, et dordon- "ner qu'il jouira paisiblement de lad. terre sans que person- "ne puisse luy troubler, a quoy ayant Esgard, Veu led. Con- "tract de concession signé Dauteuil du 15e juin 1688, et "led. Contract de Vente faite par led. Autin aud. Gregoire "Ouellet du 15e juin 1695 et attendu la loñque possession "dud. Ouellet et de ses auteurs et le long silence des heri- "tiers dud. Chatillon qui ne permet pas de douter que la "terre dont est question nait été remise par luy volontaie- "ment aud. Sr Dauteuil, Eu Egard aussy aux grands tra- "vaux que led. Ouellet a fait sur la terre dont est question "Nous confirmons la concession qui a esté faite par le dt "Sieur Dauteuil audt. Francois Autin, et la Vente que ledt. "Francois Autin en a faite aud. Ouelet, et en consequence "Nous maintenons led. Ouellet dans la possession de l'habita- "tion dont est question, deffense a qui que ce soit de ly trou- "bler. - Mandons & os Fait a quebec ce 16e juin 1709. "Signé: Raudot. (34).

La carte de Catalogne, de 1709, situe cette terre de G (ré- gaire) Ouellet, entre celles de Mich (el Migner-dit)-Lagassé, au nord-est, et de D (sic, Sébastien) Grondin, au sud-ouest, omettant apparemment une terre de 4 arpents de front, occupée par René Ouellet père, entre celles de son fils Gré- goire et de Grondin, au sud-ouest. Cependant, l'aveu et dé- nombrement de 1723, mentionne qu'au dessus (au sud-ouest) de Michel Lagassé, sont les héritiers de feu Grégoire houël- let (décédé en 1718, qui possédait six arpents de front sur lade, profondeur (42 arpents), chargés des mêmes cens et rentes (que les autres tenanciers), lesquels ont maison, gran- ge et étable, trente arpents de terre labourable et quatre ar- pents de prairie; et qu'au dessus (d'eux, c'est-à-dire au sud- ouest) est René houëllet. René Ouellet père était décédé au milieu de janvier de l'année précédente, ce qui semblerait indiquer que le dénombrement fut dressé un peu plus tôt que le 5 mars, date qu'il porte.

Terre (No 18) de Nicolas Lebel (1633-78), de 4 x 42 arpents  
Lots cadastraux actuels Nos 276 à 283

D'après le dictionnaire Tanguay, Nicolas Lebel (1633-78), fils de Clément Lebel et de Françoise Lagnel, de Dynelle, (sic), évêché de Rouen (il faut lire: Yville-sur-Seine, St-Lé- ger-et-St-Louis (43), épousa, au Château-Richer, le 28 novembre 1662 (contrat de mariage, la veille, au gr. Auber), Marie Drouin, âgée de 12 ans, qui avait été baptisée, le 18 septembre 1650 (etat civil des Trois-Rivières), issue du second mariage de Robert Drouin (1606-85) avec Marie Cha- pelier, colons de la côte de Beauport. La jeune épouse de Nico- las Lebel, se noya dans la rivière-aux-Chiens en allant à Sainte-Anne pour faire ses dévotions, et fut inhumée au Château-Richer, le 2 mai 1664. La rivière aux-Chiens se jette dans le Saint-Laurent, entre le Château-Richer et Sainte-Anne-de-Beauport. Apparemment aucun enfant n'é- tait né de ce mariage.

En seconde noces, Nicolas Lebel épousa, encore au Châ- teau-Richer, le 2 avril 1665 (contrat de mariage, gr. Auber, 20 mars 1665), Thérèse Mignot, âgée de 13 ans et quelques mois, qui avait été baptisée, le 9 septembre 1651 -(37)- fille de Jean Mignot-dit-Châtillon (1628-80) et de Louyse Clou- tier (1631-99), pour lors habitants de Beauport.

Le recensement de 1666 mentionne, parmi les habitants de Beauport: Nicolas Lebel, 33 ans, habitant, et Terese Mignaux, 14 ans, sa femme. Au recensement de 1667, nous trouvons au même endroit entre Martiel (René Martel) et Jean Couchon: Nicolas Lebel, 35 ans, Thérèse Mignaud, 16 ans, sa femme, qui n'ont qu'une tête de bétail, mais 8 arpents en valeur. Ils n'ont pas encore d'enfant.

Le 30 septembre 1676 (gr. Becquet, m.s.), Nicolas Lebel et Thérèse Mignot, sa femme, habitants du Chasteau-Richer, vendaient à Pierre Gagnon, une habitation, d 2 arpents de front, sur le fleuve, sur une lieue et demie de profondeur, avec maison et 16 arpents de terre nette, bornée à Jean Cochon, d'un costé, et à l'acquéreur, d'autre, aux vendeurs appartenant par acquisition de Jean Cochon et faisant partie de la concession faite aud. Cochon par le seigneur de Beauport.

La famille Lebel, comprenant le père, la mère et trois en- fants, était rendue à la Grande-Anse avant le 3 juillet 1677, puisque Joseph Lebel, né ce jour-le, fils de Nicolas Lebel et de Thérèse Mignot, que l'abbé Morel, missionnaire de la côte du sud, baptisa, le 9 du même mois, sans mentionner le domicile des parents dans l'acte de baptême, eut pour par- rain et marraine des colons de l'endroit (37).

Nicolas Lebel décéda vraisemblablement peu après son arrivée à la Grande-Anse, soit au plus tard, en 1678, car Thérèse Mignot (1651-1728), convols en second mariage, le 6 février 1679, à la Grande-Anse (37), avec René Ouellet (1635-1722), veuf d'Anne Rivet (1642-75), arrivé à la Po- catière entre 1675 et 1678. N'était-il pas le voisin de Nico- las Lebel, du côté du nord-est, c'est-à-dire l'un des deux concessionnaires qui abandonna cette terre, à son tour, après Jean Mignot-dit-Châtillon?

(34) Cf: Pierre-Georges Roy, Inventaire des Ordonnances des Intendants de la Nouvelle-France (1919), 4 vols.

(37) Etat civil de Québec.

(43) Cf: Archange Godbout, o.f.m. Origine des familles cana- diennes françaises, p. 52.

(52) Au sujet du site des terres des premiers colons de Beau- port, voyez un article du même auteur: La terre de Noël Langlois, dans le Bulletin des Recherches Historiques, août 1948 et les li- vraisons suivantes.

(à suivre)

## M. Jacques Che- pard, I.C., profes- seur à l'Ecole Su- périeure des Pê- cheries de Ste-An- ne-de-la-Pocatière

L'Ecole Supérieure des Pê- cheries de Ste-Anne-de-la-Po- catière est heureuse d'acqué- rir les services compétents de M. Jacques Chepard, I.C. M. Chepard donnera aux élèves de Pêcheries le cours de ges- tion scientifique des affaires.

De nationalité américaine, M. Chepard est cependant né de parents français aux Etats- Unis. Il a poursuivi des étu- des supérieures au Massachu- sett's Institute of Technology, Cambridge, où il a été pro- mu ingénieur Conseil dans la gestion scientifique des af- faires.

M. Chepard s'intéresse aux affaires depuis quinze ans et au-delà. A titre de specia- liste, il ne fait de la gestion scientifique que depuis huit ans. C'est donc dire que durant la guerre, il a consacré sa compétence à augmenter le volume de production de son pays.

M. Chepard a fait des tra- vaux de gestion scientifique dans au moins 21 genres d'in- dustries différentes. Cepen- dant dans son cours de pro- fessionnel il a toujours eu une préférence pour les aciéries, parce que, dit-il, c'est là qu'il a pris son entraînement.

Selon M. Chepard la ges- tion scientifique des affaires aux Etats-Unis prend continuellement de l'importance. "Il est remarquable que les U- nions, qui par le passé, s'op- posaient à la gestion scienti- fique des affaires, commen- çent à coopérer avec les fa- bricants, et dans certains cas insistent pour que le travail soit mesuré".

Nous nous sommes permis, à l'intention de nos lecteurs, de poser une question délicate à M. Chepard, à savoir s'il est possible de faire une analyse scientifique de notre industrie de la pêche et si celle-ci peut se la permettre.

La réponse ne se fit pas attendre. "Je n'ai pas encore rencontré une industrie par- faite, dit-il, et dans toutes les industries il y a place pour des améliorations, allant jus- qu'à 100%. M. Chepard, nous suggère l'exemple de certaines industries du textile aux Etats- Unis, qui formèrent une asso- ciation industrielle pour en- gager un ingénieur conseil en vue d'améliorer leur produc- tion. Il y a moyen de faire quelque chose du genre dans notre province, pourvu que les différentes entreprises veuil- lent coopérer. Un travail soi- gneux profiterait certaine- ment et légitimerait ces dé- pensés.

S'il n'y a qu'un sentiment que vous puissiez communi- quer à votre fils, que ce soit l'enthousiasme.

(B. Barton).

Pour un homme, comme pour une nation, le mécontentement est le premier pas vers le progrès.

(O. Wilda)

## Société Historique de Kamouraska.

## — St-Alexandre —

Donation du terrain de l'église par François DUFOUR à l'Archevêché, le 12 mars 1851, J.B. Martin, N.P.

Par devant les notaires publics dans et pour le Bas-Canada, sous signés;

Furent présents Sr. François Dufour et Sr. Vincent Miville Déchêne et Sr. Firmin Pelletier tous trois cultivateurs demeurant en la paroisse ou lieu nommé Saint-Alexandre, dans le comté de Kamouraska.

Lesquels, avec promesse et obligation de garantir de tous troubles et empêchements généralement quelconques, ont ce jour cédé, quitté, délaissé et transporté par ces présentes dès maintenant et à toujours, à titre de donation pure, simple, entre-vifs et irrévocable et en la meilleure forme et manière que la donation puisse se faire et valoir; à la Corporation Archiépiscope Catholique Romaine de Québec, telle que constituée par l'Acte de la 12<sup>e</sup> Vict. Ch. 136, intitulé: "Acte pour incorporer l'archevêque et les évêques catholiques romains dans chaque diocèse dans le Bas-Canada", à ce présent et acceptant Donataire pour la dite Corporation ses administrateurs, successeurs et autres représentants légaux, le Rév. Messire Nicolas de Tolentin Hébert, Prêtre curé de Saint-Pascal, dans le dit comté, agissant en ces présentes au nom et comme procureur fondé de procuration de Sa Grâce Monseigneur Pierre-Flavien Turgeon, archevêque de Québec, représentant de la dite Corporation, comme appert par la procuration du dit seigneur archevêque, sous ses seing et sceau, en date, à Québec, du sept de mars courant, laquelle demeure annexée aux présentes pour y avoir recours en cas de besoin. c'est à savoir:

1<sup>o</sup>-Un terrain sis et situé en le troisième rang des concessions de la seigneurie de la Rivière-du-Loup, contenant dix-huit perches de front sur quatre arpents quatre perches et huit pieds de profondeur, formant une superficie de huit arpents, dont cinq arpents en superficie sont donnés par le dit Sr. Dufour et trois arpents en superficie sont donnés par le dit Sr. Miville Déchêne, lequel terrain borne en totalité comme suit, savoir: au nord au chemin du Roi du troisième rang le chemin d'en haut, au sud et au nord-est au dit Sr Miville Déchêne et au sud-ouest à la route, sans réserve; 2<sup>o</sup>-une perche de terre de front sur quatre arpents de profondeur, sis et situés en le dit troisième rang des concessions de la dite seigneurie de la Rivière-du-Loup, lequel terrain est donné par le dit Sr. Bélanger, et borné comme suit, au nord au chemin du Roi du troisième rang, le chemin d'en haut, au sud et au sud-ouest au dit Sr. Bélanger et au nord-est à la route, sans réserve;

Les dits terrains sont donnés tels qu'ils se poursuivent et comportent avec toutes leurs appartenances et dépendances quelconques; le dit Sr Hébert déclare le tout bien connaître et savoir et en être content et satisfait.

Aux donateurs appartient ce que dessus donné, savoir, le terrain donné par le dit Sr. Dufour, pour l'avoir eu décharge du dit Sr. Miville Déchêne par acte passé devant M<sup>re</sup> Martin l'un des notaires soussignés et confrère en date de ce jour, et le terrain donné par le dit Sr. Miville Déchêne et celui donné par le dit Sr. Bélanger, par bons titres qu'ils n'ont pu nous exhiber de ce requis; desquels titres les donateurs promettent et s'obligent aider la dite Corporation en tous cas de besoin.

Cette donation est faite sans aucune réserve ni exception quelconques mais avec obligation de la part du dit Sr. Miville Déchêne d'entretenir à l'avenir le chemin de front auquel le terrain donné peut-être assujéti, moins toutefois la partie du dit chemin qui se trouvera vis à vis la partie du dit terrain qui sera employé pour l'élargissement de la route conduisant à la nouvelle église en contemplation si tel élargissement a lieu; et à charge par la dite Corporation de payer à l'avenir, quitte d'iceux pour le passé, les cens et rentes et autres droits seigneuriaux que ce que dessus donné pourra devoir aux seigneurs de qui il relève.

2<sup>o</sup>-de clore ou faire clore à ses frais les clôtures mitoyennes entre le dit Sr Miville Déchêne et le terrain donné; 3<sup>o</sup>-de clore ou faire clore, à ses frais, la clôture de séparation entre le terrain donné par le dit Sr. Bélanger et le terrain qui lui reste au sud-ouest, et d'entretenir la dite clôture à l'avenir à perpétuité, sous peine de nullité du don du terrain donné par le dit Sr. Bélanger,

cette clause étant de rigueur et ne pouvant être réputée comminatoire.

Faite en outre la dite donation gratuitement et, par pure libéralité de la part des donateurs envers la dite Corporation le terrain donné étant destiné dans l'intention des donateurs pour être le site de l'église de la nouvelle paroisse de Saint-Alexandre.

Au moyen de quoi les donateurs se dessaisissent de ce que dessus donné et en saisissant la dite Corporation, ses successeurs, administrateurs et représentants légaux à l'avenir à perpétuité, transportant a Car ainsi a Promettant a Obligeant a Renonçanta.

Dont acte, numéro trois mille trois cent cinquante deux.

Fait et passé au dit lieu de Saint-Alexandre, en la demeure du dit Sr. François Dufour, le douze de mars l'an mil huit cent cinquante un; requis de signer les donateurs ont déclaré ne le savoir et le dit Sr. Hébert a signé lecture faite.

N. T. Hébert P<sup>tre</sup>.

Myse Morin.

J. B. Martin N.P.

## Il y aura bientôt cent ans

Procès-verbal d'une réunion du Bureau d'administration de l'Association pour la colonisation des terres du Saguenay.

Bureau d'administration, le 19 avril 1849

Séance de l'après-midi

Présents:

Rév. Charles Bégin, président et Ol. Eug. Casgrain, vice-président Pierre Garon, écuyer; Rév. F.X. Delâge; M. Frs Giasson; Rév. Louis Parant; Thomas Michaud, écuyer; Pierre Dumas, écuyer; Rév. D.M. Têtu; M. Jos Deslauriers; Rév. N. Routier; Cyprien Lebel, écuyer; J.B. Martin, écuyer.

Le Bureau étant réuni à une heure et demie après-midi, les procès-verbaux sont repris et continués. Les Résolutions suivantes sont proposées et agréées à l'unanimité.

Rés. 1:

Que ce Bureau accepte avec reconnaissance les services du Rév. N.T. Hébert, prêtre, curé de Saint-Pascal, comme agent de l'Association; en conséquence le dit M. Hébert est nommé Agent de l'Association des Comtés de L'Islet et de Kamouraska pour la colonisation des terres du Saguenay.

Rés. 2:

Qu'il est dans l'intérêt de l'Association qu'une exploration des terres à coloniser soit faite et qu'en conséquence une Commission chargée de faire la dite exploration et composée de M. l'Agent de l'Association, comme Président de la Commission et de neuf actionnaires, tirés un de chaque paroisse et choisis par les Comités de chaque paroisse respectivement, soit et elle est nommée pour faire la dite exploration, laquelle sera faite aux frais du Bureau, entre le 15 de Mai et la prochaine assemblée du Bureau, à laquelle assemblée la dite Commission fera son rapport.

Rés. 3:

Que le nombre requis de travailleurs sera pris dans chaque paroisse comprise dans les limites des Comtés de Kamouraska et de l'Islet respectivement et en proportion du nombre des actionnaires de chaque telle paroisse, pourvu que chaque dite paroisse puisse fournir en proportion, autrement le déficit sera tiré des autres paroisses indistinctement.

Rés. 4:

Que M. l'Agent de l'Association soit et il est autorisé d'engager au nom du Bureau tel nombre d'hommes qualifiés pour remplir les vues de l'Association qu'il jugera nécessaire pour commencer les ouvrages, à tels prix qu'il trouvera raisonnable d'allouer et qu'il sera de son devoir d'informer, aussitôt que faire se pourra, les Présidents des différents Comités de paroisses des prix par lui fixés.

Rés. 5:

Que chaque homme ainsi engagé sera tenu de fournir les outils qui lui seront nécessaires.

Rés. 6:

Que, vu qu'il est nécessaire de pourvoir à l'engagement d'un Assistant Agent de l'Association, en conséquence le Rév. M. Hébert, Agent de l'Association soit et il est autorisé de demander et recevoir des soumissions à cet effet

de la part des différents Comités des paroisses recommandant telles ou telles personnes qu'il jugeront propres et convenables, lesquelles soumissions, avant d'être acceptées, devront être soumises au Bureau.

Rés. 7:

Que M. l'Agent de l'Association soit et il est autorisé à acheter au nom du Bureau toutes les provisions nécessaires pour la nourriture des employés ainsi que tous les outils, machines et instruments nécessaires pour la confection des ouvrages, aussi de prendre tous les arrangements qu'il jugera convenables pour le transport des hommes et du matériel de l'Association sur les lieux.

Ensuite a lieu l'adoption des Règles et règlements pour la conduite et le bon ordre des délibérations. Après l'adoption des dites Règles et règlements, M. Delâge propose, secondé par M. Gagnon qu'il soit et il est Résolu:

Qu'il soit enjoint à tous les secrétaires des paroisses de transmettre au Secrétaire de ce bureau sous le plus court délai les retours des élections des membres des Comités de chaque paroisse, ainsi que ses officiers des dits Comités et des Députés nommés dans chaque dite paroisse pour former le Bureau d'Administration.

M. Delâge propose secondé par M. Garon qu'il soit et il est Résolu:

Que les procès-verbaux du Bureau seront signés à la fin de chaque séance par le Président, Vice-Président ou la personne qui présidera et par le Secrétaire, et que toutes les copies à être délivrées, d'aucuns documents, procès-verbaux, etc. seront expédiés sous la signature des mêmes quand besoin sera.

Sur motion des mêmes, le Bureau s'ajourne à la Session trimestrielle prochaine.

Ch. Bégin, p<sup>tre</sup> Président O.E. Casgrain, Vice-président

J. Bte Martin, Secrétaire.

## Molière parmi nous

Mais oui, c'est une réalité! L'Institution Chanoine-Beaudet, St-Pascal, Kam. recevait, samedi, le 29 janvier, la troupe Mélingue, troupe française qui a figuré dans tous nos bons théâtres canadiens.

Déjà, le 20 janvier, la nouvelle cirque que l'Avare sera jouée, le soir même au village de St-Pascal. Quelle convoitise... culturelle pour les conventines! Oh! ces chères pensionnaires n'avaient pas compté sur la bonté de M. le Principal Charles Frère et sur la générosité de Rév. Mère Supérieure, toujours en quête l'un et l'autre, pour de nouveaux plaisirs à procurer aux élèves. Mais oui!... La troupe de Monsieur Maurice LeRoy a poussé la condescendance jusqu'à revenir jouer pour nous, l'Avare de Molière! N'est-ce pas de la politesse française?

Ah! Molière, comme on a su vous faire valoir! Le brio des joueurs rehausse, si on peut dire, une oeuvre de maître!

Non, personne ne s'est offusqué de l'insubordination des enfants d'Harpagon, des propos malveillants tenus par ses serviteurs! Non, la troupe Mélingue a un but trop éducatif; au contraire, les satires de l'auteur, si finement interprétées, donnaient à l'Avare le relief voulu par Molière.

Harpagon, Cléante, Elise, voir même LaFlèche et Maître Jacques nous plongent par leur jeu exceptionnel en plein 17<sup>e</sup> siècle et à loisir, nous pouvons côtoyer soit des Messire Jourdain, soit des Précieuses Ridicules... Nous reconnaissons cependant, quoi que vous en pensiez, cher Molière, que vous saviez prendre vos franchises coudées en morale!

Mais nous sommes spectatrices et non critiques; nous laissons à d'autres plus avertis ce travail... moins agréable. Pour nous, les chanceuses, il ne reste qu'à louer et Molière et la troupe Mélingue!

Nous avons tout de même le droit de formuler un voeu et c'est?... le retour des comédiens de France à St-Pascal.

A toutes les étudiantes, nous souhaitons une représentation par la troupe Mélingue!

Une étudiante de 3<sup>e</sup> année

Ecole Ménagère.

## Chronique étudiante.

Dimanche, 30 janvier.

Toute la nuit du samedi au dimanche se passe dans le silence le plus complet . . . si on excepte les piétinements un peu grotesques du veilleur de nuit et de certains étudiants qui . . . n'ayant pu sortir de la semaine, ont voulu prendre une "douce" revanche.

D'aucuns prétendent . . . que les chantres de l'Ecole ont eu beaucoup de difficultés à suivre notre aide-organiste à la pratique du dimanche matin. La raison en est fort simple si l'on songe que notre étoile "filante" suivait dans un cahier à l'envers.

Vers les onze heures, notre cher portier, toujours aussi galant et aussi empressé que d'habitude, vint causer une agréable surprise à un de nos grands "financiers". En effet, une des "jolies" correspondantes de notre confrère était en ville. Ce n'était pas tout, la "belle" avait amené avec elle une jolie poupée que notre ami dut confier . . . non sans amertume . . . à un copain plus chanceux. Ce dernier, fier de se "pavaner" avec une chemise empruntée, ne se fit pas "fère" pour une fois. On jasa un peu et il fallut aller dîner. Le quatuor se dirigea donc vers un hôtel fashionable de la place. C'est là que nos deux invitées dégustèrent de volumineux "T-bone steaks" à la santé de nos deux compères qui malheureusement ne sont pas en . . . "Pêcheries" . . .

Dans l'après-midi, les hommes du coach "Gerry" Arcand se rendirent à L'Islet-Station afin de disputer au club de l'endroit la première partie de la semi-finale de la Ligue de Hockey L'Islet-Kamouraska. Les étudiants ne firent qu'une bouchée de leurs rivaux qui durent baisser pavillon devant une équipe aussi bien "stylée". Le compte fut de 10 à 3 en notre faveur. Un adversaire n'ayant pas bien pris une mise en échec de notre solide assistant-capitaine s'avisait de lever son bâton sur ce dernier. Mal lui en prit car notre confrère, enrichi d'un solide cours de "tuerie" et de "boucherie" fonça la bouche béante, le menton rabbaissé, les oreilles pendantes, les cheveux dressés, les épaules sur-élevées et les yeux "illuminés" d'une fougue terrible sur le poltron qui avait voulu l'attaquer aussi effrontément. En moins de temps qu'il en faut pour l'écrire, une série de "jabs" accompagnés des "heins" traditionnels avaient couché pour un sommeil fort paisible l'insolent adversaire.

Parmi les "supporteurs" qui avaient bien voulu accompagner le club, il s'en trouva un, . . . un petit, haïssable, chétif . . . (pour ne nommer que quelques-uns des milles qualificatifs du genre qui lui conviennent) qui délaissa la joute pour aller "supporter" une de ses correspondantes éloignées qui se trouvait de passage dans sa famille. La belle-maman ne se fiant pas trop à ce nouveau venu à l'air un peu sournois exerça une étroite surveillance tant et si bien que "tout p'tit" dut revenir à l'Ecole pour le souper malgré qu'il aurait bien désiré demeurer plus longtemps "auprès" de son aimable petite . . . infirmière. . .

Un copain revenu de la vieille capitale nous apprend qu'il a rencontré en ville notre "grand blond" qui se pavanait à une vitesse "vertigineuse" dans les rues de la Cité de Champlain. Ce n'est pas si pire pour un gars qui était supposé aller à Montréal pour un voyage d'affaires. Je ne voudrais pas le faire passer pour un menteur mais plutôt pour un gars qui, ne sortant pas souvent de son petit "bourg" a voulu épater les gens en allongeant son voyage de quelques deux cents milles. De plus, notre "énergumène" a oublié d'ajouter "sentimentales" au mot . . . affaires. Notre loustic a suivi, non sans peine, notre gars qui ose se promener en ville avec une grosse paire de bottes moutonnées. . . (ça l'air plus délicat paraît-il) . . . et accompagné s.v.p. d'une gentille demoiselle toute épâtée de sortir avec un "jeune" homme au langage aussi "élevé" et aussi bien "maîtrisé". Toujours est-il que notre grand "chicot" est supposé être fiancé depuis Noël. Nous espérons que la cérémonie nuptiale sera "rehaussée" par le présence de tous ses gentils confrères si avides de le voir heureux et . . . tranquille . . .

Lundi, 31 janvier.

Aujourd'hui, c'est la fête à l'Ecole. Pour une rare fois . . . nous avons congé. D'aucuns disent que ce n'est pas de trop. Ce congé est accordé aux étudiants du cours scientifique afin de leur permettre de se remettre un peu des "dures" veilles de la semaine précédente et des veilles un peu plus "douces" mais peut-être . . . un peu plus longues . . . de la fin de semaine.

Il se trouve des élèves qui, au lieu de demeurer à leur chambre pour se reposer, osent s'expatrier. Un trio pour ne pas dire le Trio Lyrique prend la direction des pays d'en bas où l'un d'entre eux, grâce à sa physionomie "impressionnante" ses belles lèvres "veloutées", sa magnifique chevelure "hérissée" et sa démarche "gracieuse" essaye de "moyonner". A force de s'essayer, il réussit à entamer une conversation avec une gentille demoiselle . . . malheureusement elle ne devait avoir qu' . . . trois ans au plus. Il y en a donc encore des "grands incompris".

Un autre, appauvri par ses extravagances de la veille prend une direction opposée aux premiers dans le but de voir à ses . . . affaires. Quant aux

élèves qui ont plus d'esprit de famille, ils dorment le sommeil "des justes" jusqu'au soir à l'exception d'un individu un peu typique de première qui n'ayant pas sorti de sa chambre depuis le début de l'année en profite pour faire ses visites . . . de circonstances . . . ou de . . . convenance . . . à la vacherie et à la porcherie. . .

On m'apprend à l'instant que notre "grand voyageur" en plus d'engager des polémiques "à une seule voix" sur les beautés des Cinquième et Septième Symphonies, est allé visiter un magasin . . . de meubles. On se demande encore quelle pourrait bien être le motif d'une telle visite. Comme il était accompagné de sa "demi-moitié", il a donc fallu passer au département du "chic". C'est là que notre espion l'a surpris à dire: "Ecoute un peu . . . Si c'est beau . . . Et que c'est beau . . . Je dirais plus, je dirais même . . . c'est une vraie "féerie" . . . et un peu plus tard . . ." Et que c'est cher, c'est si cher un peu se monter un . . . "ménage" par ces années d'inflation."

Mardi, 1er février.

Dès cinq heures, tout le monde est debout car on doit aller aux cours ce matin. Il semble que le programme du deuxième semestre soit tellement chargé que quelques-uns ont dû se faire une "clef" ou mieux un "passe-partout" afin de pouvoir s'y débrouiller.

Un vieux professeur d'expérience voyant que plusieurs avaient une tendance prononcée au sommeil nous avoua en toute sincérité ce qui suit: "Il semble y avoir une concurrence effrénée entre les cours de certains professeurs et les "beans" du Collège pour ce qui a trait aux somnifères si nuisibles à la vie étudiante.

Ce midi, nous avons eu l'insigne honneur d'assister à la représentation "régulière" de la célèbre "comédie" en un nombre encore indéterminé d'actes: "Le Flirtage Stérile". Les rôles masculins sont joués par quelques-uns de nos confrères qui soit dit en passant sont des plus . . . tenaces . . . Une des scènes représente un couple déambulant à une vitesse foudroyante dans les rues d'un petit village du Bas de Québec. Le garçon seul à la parole et la fille "toute essoufflée" ne peut faire mieux que d'affirmer ce qu'elle ne . . . pense . . . pas.

La deuxième scène est moins "rapide". Elle se déroule dans un endroit public. Sous prétexte de parler des temps "pluvieux" et du prix des "cornichons" on se tient au courant des activités régionales et on tente de faire glisser les idées des "affaires" plus sentimentales.

Mercredi, 2 février.

Depuis le matin, nous nous grattons la tête sans rien y comprendre. Cependant, il faut bien nous rendre à l'évidence: nous avons de la classe aujourd'hui. Oh, il y a bien la cloche qui semble septique, au point d'hésiter à sonner le début des cours, mais le va et vient habituel chasse de l'esprit toute idée de vacances.

C'est dommage, parce qu'on nous avait souvent dit: "Vous êtes à l'Université ici . . ." et cependant toutes les Facultés et Ecoles de l'Université Laval ont congé aujourd'hui et cela en l'honneur de la fête du Recteur. Ce qui nous trouble le plus, c'est de voir les élèves du cours abrégé en grand congé. Est-ce que cette libération des cours pour la journée serait dû à un congé différé ou . . . ce qui semble le plus invraisemblable au monde, à leur titre "universitaire" lequel titre il nous aurait dérobé aussi injustement. . .

Ce soir, une parade monstre est organisée en vue d'aller reconduire le club de Hockey de l'Ecole à la patinoire locale où la deuxième joute de la série semi-finale de la Ligue L'Islet-Kamouraska doit être disputée, ils seront portés en triomphe au "Restaurant des Etudiants" où une consommation les attendra et . . . s'ils perdent . . . ils devront revenir à l'Ecole les mains liées en arrière du dos en plus de recevoir mille autres affronts . . . "de ce goût-là". Les joueurs voyant le sort qui les attendait, se lancent comme des forcenés dans la mêlée. La joute se dispute à une vive allure et les étudiants réussissent à remporter une éclatante victoire au compte de 4 à 1. Un "snow" attend les joueurs pour le retour au restaurant (heureusement). La parade se forme et tout le monde acclame l'équipe triomphante. Le bal se continue un certain temps et après qu'on eut montré aux vainqueurs les "cordes" pour ne pas dire les "cables" qui auraient pu servir au "supplice", on se sépare et chacun regagne sa chambre tout heureux de voir le club mener 2 à 0 dans la série.

Jeudi, 3 février.

Un de nos finissants qui étant venu à la représentation cinématographique accompagnée d'une gentille demoiselle a eu quelques remords lorsqu'à son retour il s'aperçut, non sans amertume, qu'une de ses "grandes oreilles" était d'un beau rouge vermeil et d'une "épaisseur" digne de sa "longueur". Une enquête se poursuit actuellement afin de trouver la cause exacte de ce gel subit . . . Il y aurait bien les changements brusques de température et . . . ?????

Vendredi, 4 février.

Kipling, dans son "Livre de la Jungle", nous raconte comment naquit la crainte. Nous invitons les Lionceaux, ou plutôt les "Petits Lions", titre des mieux choisis, à lire ou à relire ces pages. Ils ont osé, en effet, montrer leurs crocs. Nous voulons ici leur dire qu'il leur eut été préférable

montrer la dent de sagesse. C'est un conseil pratique en passant. Avec le club de l'Ecole, la pseudo-force de l'adversaire ne réside que dans notre malchance. Cette guigne nous a quitté depuis quelque temps. Depuis, le vrai hockey se montre un grand jour dans leur jeu. Une seule chose nous inspire la prudence: nous craignons les pleurs des mères de ces jeunes, encore au biberon, en les bousculant un peu trop — franchement toutefois — vu leur minceur (le mot n'est . . . pas de moi). Nous irons donc vous donner quelques leçons. Il faudrait de plus aller rudoyer vos aînés, "le premier", comme il est appelé, tout en conservant notre "be sport".

Samedi, 5 février.

Dans l'après-midi, on organise une excursion de ski afin de se distraire un peu. Au retour, il faut se frotter un peu puisque nos mauvais calculs et nos imprudences nous ont valu de jolies blessures. En effet, la plupart de ceux qui ont participé à "l'expédition" boitent quelque peu. Cependant, un loustic ose prétendre que c'est là du "beau boitage".

Dans la soirée, le club de l'Ecole perd sa première partie des séries éliminatoires contre le L'Islet Station et cela au compte de 5 à 4.

Claude HAYES.

## Chronique sportive

L'Islet-Station 5 janvier 1949.

Ecole 4 Létourneau 5  
SOMMAIRE

1ère Période.

1—Ecole Lavoie (Leblanc, Hayes)

2—Létourneau Labrie

Punitions: Mercier M. Thibault R. Couillard F. 2m.

2ème période.

3—Ecole Laverdière (Leblanc, Hayes)

4—Létourneau Thibault R.

5—Létourneau Couillard G.H. (Labrie)

6—Létourneau Laberge Marcel (Thibault R.)

Punitions: Lavigne B. 4 minutes.

3ème période.

7—Ecole Hayes (Leblanc)

8—Létourneau Couillard F.

9—Ecole Leblanc (Hayes)

Punitions Laberge Martin, 2 min.

: Couillard F. 4 min.

Laverdière 2 min.

Lavoie 2 min.

Maurice HAMEL.

L'Islet, 6 février 1949.

Ecole 2 Létourneau 3

1ère Période.

1—Ecole Hayes (Leblanc, Lavoie)

2—Létourneau Couillard Georges (Labrie)

Punitions: Couillard Frédéric Laverdière C.

2ème période.

3—Ecole Lavoie (Leblanc, Hayes)

4—Létourneau Thibault R. (Laberge Martin)

Punitions: Lavoie F.

3ème période.

Aucun point.

Punition Couillard G.H.

Supplémentaire: 10 min.

5—Létourneau Thibault R. (Couillard G.H.)

Punitions: Lavigne B. Mercier M.

Maurice HAMEL, e.s.a.

### UN PEU DE LUMIERE

Il m'est tout à fait désagréable d'apprendre à nos lecteurs et supporteurs que l'équipe de l'Ecole Supérieure d'Agriculture cesse ses activités dans la Ligue L'Islet-Kamouraska. Cette décision a été prise par la direction du club lors de l'assemblée des directeurs de la Ligue, lundi dernier. Elle s'est imposée du fait que nous n'avons pu obtenir justice dans la distribution des parties éliminatoires. Nous avons mis cartes sur table, exposé des arguments solides mais ce fut en vain.

L'équipe du Marcellin Létourneau Enr. n'a pas consenti à venir jouer mercredi à Ste-Anne une partie qui nous revenait de droit, puisque nous avions joué trois (3) parties sur quatre de la semi-finale chez eux. L'équipe du St-Jean que nous destinait la finale nous a refusé ce même droit catégoriquement. On sait pourquoi?

Enfin, nous ne sommes pas de simples "poulains" au service des autres clubs. Et d'ailleurs si on connaît les "magnifiques" réceptions qui nous ont été ménagées en fin de semaine à l'Islet-Station, on ne nous tiendra pas rigueur de cette décision. Enfin, ils ont cru bon et plus sûr de disposer de nous de cette façon. La coupe leur était un sujet de tentation irrésistible. En notre absence, nous la leur souhaitons à tous! Bonne chance.

Nous voilà donc libres de rendre visite aux équipes qui en ont manifesté le désir ou qui le feront par la suite. Nous équipiers aguerris et en grande forme devraient livrer un duel fort intéressant à tout club intéressé. Comme toujours, c'est une équipe inoculée du plus bel esprit sportif qui répondra à votre bienveillance invitation.

Pour information, adressez-vous à

Guy LEBLANC

Ecole Supérieure des Pêcheries

Ste-Anne-de-la-Pocatière.

Benoît LAVIGNE.

## Profession agronomique Son origine

Les agronomes ne sont pas d'une génération spontanée. Mille et une raisons sérieuses les ont voués à la tâche qu'ils accomplissent aujourd'hui.

L'agronome n'est-il pas un "habitant" qui s'est spécialisé dans l'étude des problèmes agricoles afin d'aider les autres "habitants"?

Sa formation, reçue dans la famille et à l'école, l'a éminemment préparé à cette tâche.

Arrivée à une certaine époque de son évolution, notre agriculture avait besoin de chercheurs, d'expérimentateurs, de professeurs et de guides; elle en a formé.

Ceux qui ont assisté à l'origine de la profession agronomique ont vu des membres éminents du clergé faire du recrutement dans les différents collèges de la province. Alors on se croyait justifiable de soutenir "qu'après le sacerdoce il n'y avait pas de carrière plus noble que celle d'agronome", c'est-à-dire de cultivateurs instruits et disposés à aider leurs contemporains. Des sociologues, des économistes et des gouvernants se sont mis à l'oeuvre pour bâtir la profession agronomique. Depuis que cet appel a été lancé 25, 30, 50 fils de cultivateurs se sont enrôlés, chaque année, sous la bannière agronomique.

Tout au cours des études, on leur avait parlé de la noblesse de leur tâche. Quelques maîtres plus hardis soulignaient parfois que les agronomes auraient peut-être à lutter contre l'indifférence ou encore contre les attaques sournoises de quelques exploiters de la classe agricole.

Qui se serait douté qu'il surgirait des oppositionnistes chez des gens "biens pensants" mais incapables de comprendre la grandeur et l'immensité de la tâche.

En plus des problèmes strictement agricoles, l'agronome n'enseigne-t-il pas les vertus de travail, d'ordre, d'économie de persévérance, etc.? En connaissance de ces données, qui pourrait s'étonner qu'il reste encore quelque chose à faire?

La profession agronomique est née pour représenter le cultivateur à tous les degrés de son évolution.

En contact journalier avec le cultivateur et ses associations, l'agronome travaille à la restauration du règne économique et social de ses frères ruraux.

Cette tâche, on le comprendra, est plus qu'une simple "job". Elle réclame une vocation bien trempée et longuement préparée par des études supérieures.

Les aspirants agronomes doivent poursuivre des études aussi "poussées" que toutes autres professions dites libérales. Si ces jeunes avaient voulu désertir la terre, ils auraient pu se faire médecins, avocats, ingénieurs, commerçants, etc. Ils ont adopté la carrière agronomique pour mieux servir.

En général, on peut dire que les agronomes portent assez bien les fardeaux qui leur sont assignés.

Ils ont contribué au relèvement de l'ordre économique et social, dans des conditions souvent très difficiles. La survivance de leur oeuvre ne mériterait-elle pas la sécurité du lendemain?

Auguste COTE,  
gérant, Soc. Coopérative.

Amqui

## Pierre Brabant compose un ballet

Pierre Brabant vient de composer la musique du PREMIER BALLET CANADIEN. Dans cette composition, Pierre Brabant s'est inspiré du folklore; cependant, seules, deux chansons canadiennes apparaissent à la fin de l'oeuvre. Dans le reste de la musique, le jeune compositeur, grâce à son grand talent à su mettre en valeur l'esprit et les rythmes qui nous sont propres. La première mondiale de ce ballet aura lieu à Toronto, le 28 février prochain et assurée à Pierre Brabant un énorme succès. Pierre Brabant, actuellement en tournée de concerts, jouera bientôt à Montréal, Amos et Coaticook.

L'on nous apprend aussi que Pierre Brabant vient de remporter le prix du concours "Richelieu". Ce concours consistait dans le choix d'une "Chanson-Thème" pour cet éminent Club. Le jeune pianiste, actuellement en tournée de concerts, vient de se faire entendre à Dolbeau dans deux récitals. Prochainement, il jouera à Montréal, Amos et Coaticook.

## Plus de 12,000 enfants à d'Youville en cent ans

Selon le rapport officiel fourni à l'Ordinaire à la fin de 1948, les registres des Soeurs de la Charité de Québec démontrent que 12,070 enfants ont été reçus à leur orphelinat de la maison-mère depuis 1849, soit 6580 orphelines et 5.490 orphelins. Ces chiffres ne comprennent pas les 5572 enfants de l'Ecole d'Industrie annexée à l'orphelinat à Giffard, depuis 1925. Pour la période de l'orphelinat à Québec même, de 1849 à 1925 l'on compte aux registres 4587 filles et 3949 garçons, un total de 8536 orphelins hospitalisés.

C'est dire que l'on trouve partout et dans toutes les professions des gens qui se souviennent de la charité dont leur enfance a bénéficié au moment le plus pénible de leur vie. Le 3 juillet prochain sera pour eux une journée de reconnaissance; il y aura à Giffard un ralliement, avec grand-messe d'actions de grâces, dîner, visite de la maison et séance. La veille ou pourra revoir, si on le désire le vieux Nazareth de la rue des Glacis, ou l'ancien orphelinat d'Youville devenu le noviciat, mais auvert aux anciennes ce jour-là.

Déjà plus de 300 adhésions sont venues de par toute la Province, et de tous les états de la Nouvelle-Angleterre, même celle du maire d'un important centre canadien. Anciens et anciennes sont invités à écrire d'eux-mêmes pour donner leur adhésion à cette fête, sans attendre une lettre personnelle; car même si les registres des Soeurs de la Charité ont conservé leurs noms, il est impossible de savoir aujourd'hui et de vérifier l'adresse de tous. Toute correspondance doit être adressée à: Secrétariat des anciens, Couvent d'Youville, Giffard, près Québec.

## Panorama du dessin animé

Sous ce titre, dans un récent numéro de la publication parisienne, la REVUE DU CINEMA, le critique Jacques Bourgeois, passe en revue ce qui se fait aux Etats-Unis, en France, en Tchécoslovaquie, en URSS et au Canada qui sont les principaux centres où l'art de l'animation se développe de nos jours. Voici le passage qu'il consacre au Canada, où il est question d'une oeuvre réalisée dans les studios de notre Office national du film, en marge d'un des airs de folklore les mieux connus chez nous! LA POULETTE GRISE.

Je veux faire l'éloge d'un dessin animé canadien de Norman McLaren: La Poulette Grise. Il s'agit de l'illustration cinématographique d'une vieille chanson canadienne du même titre. Ici, pour la première fois, le dessin animé rompt avec les formes conventionnelles (aussi stylisées soient-elles chez les Tchèques) de la représentation graphique. La Poulette Grise de McLaren est au dessin animé de Disney ce que Matisse est à la peinture classique, et ce nom, je ne l'écris pas au hasard: il semble que McLaren ait cherché à transposer dans le mouvement un certain nombre de recherches plastiques de Matisse: fragmentation de l'objet en zones colorées à plat et synthèse dans une composition décorative. McLaren développe dans le temps un thème visuel qu'il traite comme une variation musicale (thème sans cesse repris et sans cesse transformé dans une symphonie suivant les lois de la composition). Ce résultat est complètement neuf. Que peut-il sortir d'une telle tentative, au moyen de cet art nouveau de la peinture animée auquel il est permis de rêver, peut-être? . . .

C'est pourquoi l'on souhaiterait voir Disney mettre à la disposition de McLaren les moyens techniques considérables qu'il possède, d'une opulence qui finira par devenir excessive et vaine s'il ne se lance pas bientôt dans une nouvelle aventure artistique.

Il semble que, mieux que Salvador Dali, dont Disney avait recherché la collaboration McLaren ait pensé le problème de la peinture dans le temps et soit susceptible d'ouvrir par là quelque voie nouvelle à l'expression graphique contemporaine.

Jacques BOURGEOIS

le 7 février, 1949.

Faites confiance à la **Machinerie Poitras**  
— Industrie fondée depuis 1920 —

Pour toute information, adressez-vous à  
**Jos. POITRAS & FILS Ltée**  
Manufacturiers de Machinerie

**L'ISLET — STATION**

## Cours abrégés sur les pommes de terre A Ste-Anne-de-la-Pocatière, Ka.

L'Ecole Supérieure d'Agriculture de Sainte-Anne-de-la-Pocatière est heureuse d'annoncer qu'en collaboration avec le Service de l'Aide à la Jeunesse, il sera donné à cette Institution, du 1 au 12 mars 1949, des cours spéciaux sur les pommes de terre. Ces cours dureront deux semaines et sont offerts aux jeunes producteurs de pommes de terre de 16 à 30 ans.

Si les inscriptions n'étaient pas assez nombreuses, les cours n'auront pas lieu. De même, s'il y avait trop de demandes, les dernières inscrites ne seront pas acceptées parce qu'il n'y a de la place que pour 50 élèves. Le Service de l'Aide à la Jeunesse paiera les frais de transport par chemin de fer ou autobus, pour les élèves régulièrement admis, ainsi que la plus grande partie de leurs frais de pension à Sainte-Anne. Les élèves inscrits devront toutefois ajouter un dollar (\$1.00) par jour.

Ces cours seront de portée pratique et ont pour but de former une élite de jeunes cultivateurs capables de produire des pommes de terre de belle qualité et exemptes de maladies en vue de conserver nos marchés.

Les principaux sujets à l'étude seront: le sol, la culture, la protection, l'entreposage, la distribution et le commerce des pommes de terre. Il y aura 30 heures de classe, 15 heures de laboratoire et 15 heures pour les cercles d'étude, les discussions et les vues animées.

Les professeurs de l'Ecole d'Agriculture, des spécialistes des ministères Fédéral et Provincial de l'Agriculture et de la Coopération Fédérée seront invités à donner ces cours. Les organisateurs de ces cours feront tout leur possible pour rendre le séjour des élèves instructif et intéressant.

**IMPORTANT** — Il est essentiel que le certificat de naissance, soit joint à la formule d'application. Aucun candidat ne doit se rendre à ce cours sans avoir reçu auparavant un avis officiel d'admission du Service de l'Aide à la Jeunesse. La personne en charge du cours refusera toute personne qui ne pourra présenter cet avis. Il faut remplir la formule avec soin et ne pas oublier de la signer.

Les formules d'inscription pourront être obtenues du Service de l'Aide à la Jeunesse, 88, Grande-Allée, Québec, ou en s'adressant à l'Ecole Supérieure d'Agriculture, à Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Kam. P.Q. — Comme le nombre des places est limité à cinquante (50), et que les formules d'inscription dûment remplies doivent parvenir au Service de l'Aide à la Jeunesse au plus tard, le 20 février, il est important de s'inscrire le plus tôt possible.

## Assemblée de la Corporation des Agronomes

Le 4 février dernier, sous la présidence de M. A. Scott, les membres de la Corporation Régionale des Agronomes de Ste-Anne, se réunissaient en la salle des professeurs de l'Ecole Supérieure d'Agriculture.

Sur l'invitation de M. le président, le secrétaire donne lecture du bilan de l'année 1948, dont l'adoption est proposée par M. A. Gauthier et secondée par M. le Dr. E. Campagna. Le secrétaire procède ensuite à la lecture de quelques rapports des assemblées précédentes et fait ensuite les quelques communiqués suivants:

Dernièrement les membres du bureau de direction de notre société avaient institué une petite enquête dans le but de déterminer le montant total des souscriptions de ses membres à l'aide à Laval. Il nous a été impossible, à date, de connaître le montant total; nous savons tout de même que la générosité de nos membres (32) a rapporté la jolie somme de \$3326.00.

Pour répondre à la demande de quelques membres, qui désiraient connaître la date de la prochaine entrée à la Croix Bleue, le secrétaire cite une lettre de M. Monette, dans laquelle il est dit que: la prochaine réouverture du groupe de la Corporation, pour l'admission de nouveaux membres, se fera le 1er juillet 1949 et que, les agronomes intéressés à se joindre au groupe sont priés de retourner leur carte dûment signée et remplie avant le 25 mai prochain.

Les contributions arrivent nombreuses; trente et un membres, à date ont fait leur paiement. Nous les remercions de leur bienveillante collaboration.

Bertrand ROCHEFORT, sec-trés.

## Nouvelles de "chez nous.."

### Saint-Pacôme en liesse

Ste-Anne-de-la-Pocatière (D.N.C.)

C'est toute une paroisse qui a chanté l'hymne la reconnaissance au Seigneur pour avoir choisi trois fils missionnaires dans la famille de M. et Mme Elzéar Grandmaison de Saint-Pacôme, Kam. Le Rév. P. Roland Grandmaison, P.B., ordonné il y a quelques jours par son Excellence Mgr Vachon d'Ottawa, montait à l'autel de son église paroissiale accompagné de son frère le Rév. P. Hervé Grandmaison, P.B., revenu de l'Afrique après avoir "missionné" douze ans durant.

L'église de St-Pacôme, toute resplendissante de lumière, était remplie de parents, d'amis et de bienfaiteurs de ces missionnaires. Les citoyens de St-Pacôme, dans leur grande joie, n'ont pas manqué de prier pour le Rév. P. Harmel Grandmaison qui a dû demeurer en Afrique afin de poursuivre le travail évangélique commencé il y a quatre ans.

Le Rév. P. Roland Grandmaison a célébré la messe paroissiale à 9.30 heures, assisté de M. l'abbé P. Fortier, curé de St-Pacôme. Le Rév. P. Hervé Grandmaison, P.B. et l'abbé Paul-Emile Deschênes, du collège de Ste-Anne-de-la-Pocatière, agissaient comme diacre et sous-diacre d'office. Assistaient au choeur: le Rév. P. Joseph Bolduc, P.B., représentant du T. Rév. P. Larochelle, provincial; le Rév. P. Charles Gagnon, P.B., de Québec; le Rév. P. Auguste Pelletier, Dominicain, de St-Hyacinthe; l'abbé Marius Paré, directeur spirituel au collège de Ste-Anne; l'abbé Antonio Pelletier, vicaire de la paroisse.

La chorale paroissiale exécuta la messe du jour et quelques chants de circonstance. Au prône, l'abbé P. Fortier, curé de la paroisse, se fit l'interprète des paroissiens de St-Pacôme pour féliciter le nouveau missionnaire, le troisième de cette même famille, et pour rendre hommage à M. et Mme Elzéar Grandmaison qui se sont imposés de lourds sacrifices afin de répondre à l'appel du Seigneur.

Le Sermon de circonstance fut prononcé par M. l'abbé Marius Paré, directeur spirituel au collège de Ste-Anne, son Alma Mater. Le brillant prédicateur a montré aux fidèles qu'ils assistaient au triomphe de l'amour de Dieu, et au triomphe de la grâce de Dieu. L'abbé Paré a ensuite expliqué que la vocation sacerdotale et missionnaire était d'une sublime grandeur humaine et divine.

A l'issue de la messe, le Rév. P. Roland Grandmaison a donné plus de sept cents bénédictions individuelles aux parents, amis et bienfaiteurs qui se sont approché de la balustrade. Un grand banquet fut ensuite servi au Restaurant Régat pour les parents et les invités. M. l'abbé A. Fortier, curé, agissait comme maître de cérémonie et président.

Une adresse de circonstance fut lue par la petite Dorothee Grandmaison (10 ans) dans laquelle elle a formulé les vœux les meilleurs pour son oncle, le nouveau missionnaire. Coïncidence heureuse, le Rév. P. Hervé Grandmaison P.B., de retour d'Afrique et elle-même célébraient leur anniversaire de naissance en cette même journée missionnaire.

Quelques allocutions furent prononcées par l'abbé P. Fortier, curé; le Rév. P. Joseph Bolduc, représentant du R.P. Larochelle, provincial; le Rév. P. Charles Gagnon, de Québec; l'abbé Paul-Emile Deschênes, du collège de Ste-Anne-de-la-Pocatière; le Rév. P. Hervé Grandmaison, P.B. Le Rév. P. Roland Grandmaison a remercié ses parents pour les sacrifices imposés en soulignant qu'ils avaient une "âme de prêtre" puisqu'ils comptent trois missionnaires Pères Blancs dans la couronne de leur quatorze enfants: il a rendu hommage au collège de Ste-Anne et aux Institutions des Pères Blancs pour la formation acquise et en retour il a promis aux parents, amis et bienfaiteurs de les associer au sacrifice de sa messe missionnaire.

Au tour des tables bien garnies, on remarquait: M. et Mme Elzéar Grandmaison; le Rév. P. Hervé Grandmaison; le Rév. P. Roland Grandmaison; M. et Mme Amable Grandmaison; M. et Mme Raymond Grandmaison; Mlle Jeanne d'Arc Grandmaison; M. Réginald Grandmaison; les oncles et tantes: M. et Mme Robert Grandmaison, de Cacouna; M. et Mme Jos Dionne, de St-Epiphanie; M. Elie Grandmaison et M. Philippe Pelletier, de Rivière-du-Loup; Mme Clément Lévesque de St-Pacôme; M. et Mme Georges Dionne, de St-Epiphanie; M. Philippe Pelletier, de Rivière-du-Loup; les neveux et nièces: Marius Bérubé, du collège de Lévis; Barcel Bérubé de St-Denis; Raymonde Grandmaison de Ste-Anne; Marielle Bérubé de St-Denis; Mlle Dorothee Grandmaison; Marcel Bérubé, de St-

Denis; Léo Grandmaison de St-Pacôme; Marc Bérubé, de l'Ecole Apostolique, Lévis, Armand Grandmaison, de St-Pacôme; son beau-frère, M. Laurent Bérubé de St-Denis et son épouse; cousines et cousins: M. et Mme J.-B. Rioux, de Rivière-du-Loup; M. Laurent Lévesque; Mlle Germaine Lévesque; M. et Mme Clément Héroux; Mme J.B. Bossé, de Rivière-du-Loup; M. Laval Dionne, de Rivière-du-Loup; M. Léo Desrosiers, de Isle-Verte; M. et Mme Ernest Lévesque, de Ste-Anne; M. Jean-Paul Lévesque, de St-Pacôme; au nombre des amis, on remarquait: M. Jean-Pierre Roy; M.J.L. Daoust, de Ste-Anne; M. Rosaire Lévesque, de Terrebonne; M. et Mme Arthur Lévesque; Mlle Yvette Gagnon, de St-Pacôme; Le Rév. P. Auguste Pelletier, Dominicain, de St-Hyacinthe; Mlle Monique Proulx, de Montmagny; M. Arsène Roy, de St-Pacôme; M. Thomas Danjou, de Ste-Anne; M. et Mme Auguste Pelletier, de St-Pacôme; M. et Mme Ernest Richard, de Ste-Anne; M. et Mme Albert Lévesque; M. et Mme Roland Lévesque, de St-Pacôme, et nombre d'autres.

Son Excellence Mgr Maurice Roy, archevêque de Québec a bien voulu reconnaître le mérite de cette brave famille de Saint-Pacôme en donnant volontiers la permission aux Révérends Pères Grandmaison la permission de célébrer le saint sacrifice de la messe dans leur foyer, à l'occasion de leurs vacances.

Au Rév. P. Roland Grandmaison, le futur missionnaire; à son frère, le R.P. Hervé Grandmaison, en retour après douze années de durs labeurs; et à toute la famille, la "Gazette des Campagnes" offre ses plus respectueux hommages.

### A l'Ecole du village

Nos lecteurs se rappellent sans doute que dans un numéro antérieur de notre journal, nous avons parlé d'une patinoire chez les jeunes de l'Ecole du Village.

Oui, les jeunes de l'école des Garçons du faubourg de Ste-Anne ont leur patinoire bien à eux, dans la partie nord de la cour de récréation de l'école No. 1. Depuis le mois de décembre dernier, beaucoup de gens se sont rendu compte qu'une grande activité y régnait, sous l'habile direction de MM. Morin et Bernard, maîtres d'école. Après un travail ardu où maîtres et élèves rivalisèrent d'efforts, on paracheva des bandes de 3 pieds de hauteur, s.v.p. . . . puis, on glace . . .

Le patinage n'aurait pas été complet sans quelques parties de gouret, jeu favori des grands et des petits. . .

Grâce à l'esprit débrouillard de M. Morin, bien secondé par M. Bernard, grâce au travail persévérant des jeunes et grâce aussi à la générosité de quelques personnes bien pensantes, les jeunes de l'Ecole des Garçons ont vu leurs espoirs réalisés: une patinoire d'assez grande dimension; un bon système d'éclairage; 2 séries de costumes pour joueurs; des gourets; 2 séries de protecteurs pour gardiens de buts, etc. . .

Quatre clubs sont organisés:

- Club Hudon, (M. l'abbé A. Hudon, curé),
- Club Michaud, (M. le vicaire Michaud),
- Club Lizotte, (M. Wilfrid Lizotte, président des commissaires)
- Club Dubé, (J. Gérard Dubé).

Et maintenant, les mardi, mercredi, vendredi, soirs, de même que le dimanche, midi et soir, il y a des parties régulières de gouret; tandis que les lundi et jeudi soirs, il y a patinage seulement.

En plus de recevoir une instruction solide, nos garçons ont donc l'immense avantage de se recréer sainement, et sous bonne surveillance.

Il faut voir tout ce monde à l'oeuvre pour se rendre compte que leur directeur, M. Morin, est un maître-entraîneur pour ces jeunes qui seront plus tard, d'abord "des hommes", et peut-être aussi, des étoiles dans différents sports.

Chose à remarquer: patinage et parties de gourets ont lieu complètement en dehors des heures de classe, et ne font que permettre à l'élève de se recréer au grand air. Les heures de patinage et de gouret sont déterminées; les parents savent donc où leurs enfants vont le soir, et quand ils devraient rentrer à la maison.

C'est une initiative qu'il faut encourager; ceux qui en doutent n'ont qu'à venir s'en rendre compte par eux-mêmes, chaque soir ou le dimanche après dîner.

Félicitations à MM. Morin et Bernard pour leur beau travail.

Nous y reviendrons.

Un ami des JEUNES.

### Les ordinations chez les Pères Blancs

Mercredi, le 2 février, fête de la Purification de la Bienheureuse Vierge Marie, en la cathédrale d'Ottawa, Son Excellence Monseigneur Alexandre Vachon, conférait le sacerdoce à 9 diacres de la Société des Pères Blancs.

Le lendemain, 3 février, dans les divers oratoires du Scolasticat Notre-Dame d'Afrique, à Eastview, ces nouveaux ordonnés célébraient leur première messe, au milieu de leurs parents et amis, heureux de voir un des leurs graver les degrés de l'autel pour y offrir la Divine Victime.

La messe solennelle, célébrée par le Doyen des nouveaux lévites, le R.P. Roland Grandmaison, revêtit un caractère particulier de solennité. Il était accompagné du T. R.P. Provincial des Pères Blancs, comme prêtre-assistant, de confrère le R.P. Hervé Grandmaison, Père Blanc, comme diacre et du R.P. Antoine Gravel, Père Blanc, nouvel ordonné, comme sous-diacre.

La chorale des Scolastiques sous la direction du R.F. Jacques Massicotte exécuta une messe de Dubois. Le R.F. Viateur Lafontaine dirigeait le chant grégorien, et le R.F. Reynald Pelletier touchait l'orgue. Tous ceux qui ont pris part à ces fêtes sacerdotales en garderont un souvenir inoubliable.

La "Gazette des Campagnes" est publiée à Sainte-Anne-de-la-Pocatière, par Fortin & Fils, Imprimeurs.

—Elle paraît le jeudi de chaque semaine.

Abonnement: 1 an	\$2.00
6 mois	\$1.25
Le numéro	\$0.05

Directeur: L.-de-C. Fortin.

Circulation, au 26 décembre 1946, 1,911 numéros

### SOUSSIONS pour le QUAI de NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

Le ministère des Travaux publics recevra jusqu'à 3 heures p.m., le mercredi 23 février 1949, des soumissions pour la reconstruction du quai de Notre-Dame-du-Portage, comté de Rivière-du-Loup, P.Q., lesquelles soumissions doivent être cachetées, adressées au soussigné, et porter sur leur enveloppe, en sus de l'adresse, les mots: "Soumission pour reconstruction du quai, Notre-Dame-du-Portage, P.Q."

On peut prendre connaissance des plans, du blanc de contrat et du devis, et se procurer la formule de soumission aux bureaux de l'ingénieur en chef du ministère des Travaux publics, à Ottawa, de l'ingénieur régional, édifice du bureau de poste, Québec, P.Q., ainsi qu'au bureau de poste de Notre-Dame-du-Portage, P.Q.

REMARQUE.—Le ministère fournira, sur demande faite au soussigné, les bleus et le devis de l'ouvrage sur réception d'un dépôt au montant de \$25. sous forme d'un chèque de banque visé fait à l'ordre du ministre des Travaux publics. Ce dépôt sera remis au déposant dès que lesdits bleus et devis seront retournés au ministère, pourvu que la chose soit faite au plus tard un mois après la date fixée pour la réception des soumissions. Si les bleus et le devis ne sont pas remis au ministère dans ce délai, le dépôt sera confisqué.

On ne tiendra compte que des soumissions faites sur la formule fournie par le ministère et en conformité des conditions qui y sont stipulées.

Un chèque représentant une valeur égale à 10 p. 100 du montant de la soumission, fait à l'ordre du ministre des Travaux publics et visé par une banque à charte canadienne, doit être joint à chaque soumission. On acceptera aussi, comme cautionnement, soit des bons au porteur du Dominion du Canada, soit des bons au porteur de la Cie du chemin de fer National-Canadien et de ses compagnies constituantes dont le principal et l'intérêt sont garantis sans réserve par le Dominion du Canada, soit encore lesdits bons pour une partie du cautionnement et un chèque visé tel que susdit pour le solde.

Par ordre,

J. M. SOMERVILLE,

Secrétaire.

Ministère des Travaux publics,

Ottawa, le 28 janvier 1949.